

Image not found or type unknown



perte du droit viager suite a oubli de la part du notaire

Par **sanrisi**, le **30/05/2013** à **00:13**

lors de la succession de mon mari défunt mon notaire que j'ai nommé pour la succession a omis de déclarer mon droit viager a vie sur un bien immobilier que j'ai hériter avec mes beaux parents .Aujourd'hui je perds tout droit sur la maison car ils refusent de me vendre les parts et la maison va être mise a la vente aux enchères,car nous ne sommes pas d'accord sur la valeur. cela aurait été impossible si j'avais déclaré le droit viager! puis je faire quelque chose contre l'étude ou travaillait ce notaire il a arrêté depuis deux mois et j'ai un autre notaire depuis que mes beaux parents l'ont dessaisi de la succession? merci